

# FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT 2024-25

**Article 1 :** Conditions de participation :

**Article 1-1 :** Seuls les poussins ne peuvent pas participer.

**Article 1-2 :** Ouverts à tous sans limitation de nombre.

**Article 1-3 :** Gratuit pour ceux qui participent au Critérium fédéral.

**Article 2 :** Déroulement :

**Article 2-1 :** L'épreuve se déroule en trois échelons : l'échelon départemental, régional et national.

**Article 2-1-1 :** L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

**Article 2-1-2 :** La ligue détermine le nombre de qualifiés par département pour chaque tableau.

**Article 2-2 :** A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

**Article 3 :** Organisation : Déroulement sur 2 jours.

**Article 3-1 :** Les tableaux :

DAMES	
Tableau F5	Classées 5
Tableau F7	Classées 6 & 7
Tableau F9	Classées 8 & 9
Tableau F12	Classées 10,11 & 12

MESSIEURS	
Tableau H8	Classés 5, 6 & 7 & 8
Tableau H10	Classés 9 & 10
Tableau H12	Classés 11 & 12
Tableau H15	Classés 13, 14 & 15

**Samedi :** Tableaux : H15, H12, F12, F9

**Dimanche :** Tableaux : H10, H8, F7, F5

**Article 3-2 :** Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis en poules de trois (ou quatre joueurs). A l'issue des poules, les 3 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final, le dernier d'une poule de 4 est éliminé. La suite du tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale. Dans certains tableaux, des places peuvent être jouées (1 à 8) si l'horaire et l'organisation le permet.

**Article 3-3** Si les places ne sont pas disputées, le classement sera fonction de la place obtenue dans le tableau en fonction du 1<sup>er</sup>.

**Article 4 :** Sanctions :

- Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :
- Forfait à partir du mercredi soir précédent l'épreuve : amende de 25€.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions.

**Article 5 :** Engagement : Sous SPID - Espace Mon club - Sportifs– Engagements